

## Délibération type de Conseil Municipal pour l'inscription de chemins au PDIPR

Monsieur/Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ... (préciser le nom du porteur de projet si ce n'est pas la commune) a élaboré un projet d'aménagement d'itinéraires de randonnée sur le territoire communal.\*

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au maintien, à l'inscription, et/ou au déclassement des chemins présentés,
- donne un avis favorable au projet d'aménagement présenté,\*
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983 à conserver le caractère public et ouvert des chemins, à proposer un chemin ou itinéraire de substitution et à recueillir au préalable l'avis du Conseil Général en cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire,
- accepte le balisage et la mise en place de panneaux signalétiques conformes à la Charte départementale du balisage.\*
- au titre de la protection de ses chemins ruraux, et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

1-chemin rural de ...  
3-chemin rural du ...  
4-chemin rural des ....  
6-chemin des ...  
7- ...

- demande le déclassement des chemins
- 2- chemin communal des ... (goudronné)  
5- chemin de .... (privé)  
8- chemin rural des ....(bouché et sans issue)

- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux reportés sur la carte annexée :

9- Chemin rural de ....

*Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Le Maire

\* paragraphes à noter en cas d'aménagement d'un réseau d'itinéraires